



Trimestres après chômage

Par Fred3000p

Bonjour à tous,

Lorsque l'on a épuisé ses droits
au chômage et qu'il manque encore un an avant l'âge de la retraite.
est-on placé d'office à la retraite si il manque 4 trimestres ?

Merci à vous.

Par Marck_ESP

Bonsoir et bienvenue

Non, en France, la liquidation de la retraite n'est jamais automatique (sauf cas très particuliers d'invalidité) : c'est une démarche personnelle que vous devez initier. De plus, on ne peut pas vous forcer à prendre votre retraite avant l'âge légal (qui est de 64 ans pour les générations nées à partir de 1968, ou entre 62 et 64 ans selon votre année de naissance).

Si vos droits à l'ARE (chômage classique) sont épuisés, vous pouvez peut-être prétendre à l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

L'ASS permet de continuer à valider des trimestres de retraite (trimestres assimilés), ce qui pourrait vous aider à obtenir vos 4 trimestres manquants.

Contactez votre conseiller France Travail pour demander une étude de vos droits à l'ASS et rapprochez-vous de votre caisse de retraite (Assurance Retraite) pour vérifier que vos périodes de chômage non indemnisé seront bien comptabilisées pour vos 4 derniers trimestres.

Par Fred3000p

Bonsoir merci beaucoup pour ces informations.
Bonne soirée à vous

Par citoyen25

Non, on n'est pas placé d'office à la retraite.

Mais il se peut que vous ayez droit à la prolongation des allocations de chômage jusqu'à ce que vous ayez tous vos trimestres pour avoir le taux plein, soit 4 trimestres pour vous.

Ce droit dépend de votre âge, de la date où vous avez été admis au chômage et du temps passé à cotiser dans les 10 dernières années avant la rupture du dernier contrat de travail.

Si vous êtes dans les conditions requises, France Travail devrait vous solliciter en vous demandant des justificatifs avant que la fin de droits aux allocations n'arrive.

Par Fred3000p

Bonjour citoyen j'ai 37 ans de travail en continu,
Vos informations me rassurent. Il y a donc plusieurs options, la votre, l'ass ou trouver un petit emploi.
Merci bien

Par citoyen25

Votre âge actuel et ce qui vous reste de temps avant la fin de droit aux allocations de chômage a aussi son importance.

Pour les 37 ans de travail en continu, vous remplissez largement le critère des 10 ans.

La prolongation des indemnités de chômage pendant 4 trimestres, ce n'est pas l'ASS, c'est le même montant d'allocations qu'avant. Vous êtes juste tenu de continuer de rechercher un emploi comme avant, avec les mêmes obligations.

Travailler, c'est juste si vous trouvez un emploi qui correspond aux critères de recherche, ou proposé par France Travail (pas fréquent à votre âge).